

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2861

10 décembre 2007

SOMMAIRE

Aal Peiteng S.à r.l.	137286	Multi Asset Management Luxembourg S.à.r.l.	137293
Aal Peiteng S.à r.l.	137288	MX International S.à.r.l.	137320
Anatolie Finance S.A.	137296	New Media Lux S.A.	137328
Artago S.A.	137285	Pacolux S.A.	137288
Artago S.A.	137285	Promocom	137288
Artago S.A.	137286	Repco 33 S.A.	137324
BE Investco Luxembourg S.à.r.l.	137325	Repco 33 S.A.	137297
Caffé Centrale	137284	Repco 36 S.A.	137328
Cellgate S.à r.l.	137286	Repco 43 S.A.	137328
CF-Infoconsult S.à r.l.	137289	Repco 43 S.A.	137294
Chez Nada S.à r.l.	137282	Restaurant Szechwan Garden S.à r.l. ...	137289
Direct Conseils S.A.	137288	Restocarpi, s.à r.l.	137282
Domus-SP SA	137282	Romabelle S.à r.l.	137283
Electra Participations S.A.	137289	Rurik Real Estate Investment S.A.	137299
Electro-Volt Automobile	137283	Schenck Process S.A.	137323
Europe Commerce S.A.	137290	Sky Queen AG	137309
Hôtel-Restaurant Carpini, s.à r.l.	137282	Tobal Holding S. à r. l.	137291
Librairie-Papeterie KUTTEN S.à r.l.	137289	Tobal Holding S. à r. l.	137328
Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl	137305	Tolosa Holding S.à r.l.	137305
Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l.	137316	Voyages Simon-Tours Sàrl	137284
Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.	137314	Werasp S.A.	137284
Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.	137318	Westfin Int. S.A.	137285
Mirix Finances S.A.	137290	Woolpas S.A.	137283
		Zegga Holding S.A.	137304

Chez Nada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 30, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 119.164.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136867/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00431. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Hôtel-Restaurant Carpini, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Howald, 246, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 45.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136868/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00428. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Restocarpi, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 22, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 54.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDICIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Signature

Référence de publication: 2007136869/525/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00425. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Domus-SP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 84.624.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136894/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02519. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Electro-Volt Automobile, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 15, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 23.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Comptabilité et fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007136872/525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00401. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Romabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 57, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.507.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Comptabilité et fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007136873/525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00398. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Woolpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 83.594.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue, de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2011.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

V. Thill / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137121/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Voyages Simon-Tours Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4744 Pétange, 92, porte Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 50.006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Comptabilité et fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007136874/525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00403. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Caffé Centrale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 136, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 63.011.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING s.e.n.c.

Comptabilité et fiscalité

Signature

Référence de publication: 2007136875/525/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00408. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Werasp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 59.779.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137122/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03401. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Artago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.227.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136876/6960/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05282. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Artago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.227.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136877/6960/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05285. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Westfin Int. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 82.911.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / O. Conrard

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007137123/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Artago S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.227.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007136878/6960/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05286. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Aal Peiteng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 22, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.354.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LUXCOMPTA Sarl

Signature

Référence de publication: 2007136879/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09338. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Cellgate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 133.014.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CELLGATE S. à r.l., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu le 18 octobre 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

IRVING INDUSTRIES S.A., ayant son siège social à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 101.9152, ici représentée par Monsieur Jean-Marc Koltès, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, en vertu d'une procuration datée du 22 octobre 2007 sous-seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire, et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Ces faits exposés et reconnus exacts l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.480.000,- (un million quatre cent quatre-vingt mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 1.492.500,- (un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros) par l'émission de 14.800 (quatorze mille huit cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euro) chacune, à souscrire par l'apport réalisé en nature de parts sociales de TELSOFTE GATEWAY CENTRAFRICAQUE S. à r.l., une société de droit Centrafricain, enregistrée à Bangui le 21 mai 2007 sous le numéro CA/BG 2007 B 463.

Deuxième résolution

L'associé unique souscrit l'intégralité de l'augmentation de capital et la libère par l'apport en nature consistant en:

Quatre-vingt-dix (90) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille Francs CFA (FCFA 10.000,-) chacune, de TEL-SOFT GATEWAY CENTRAFRIQUE S. à r.l., une société de droit Centrafricain, enregistrée à Bangui le 21 mai 2007 sous le numéro CA/BG 2007 B 463, ayant son siège social à Bangui (République Centrafricaine), et un capital souscrit de un million de Francs CFA (FCFA 1.000.000,-) c'est à dire 90 % (quatre vingt dix pour cent) de la totalité de ses parts émises, cet apport étant évalué à Eur 1.480.000,- (un million quatre cent quatre-vingt mille Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, leur bilan récent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel de parts, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

IRVING INDUSTRIES S.A., apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir République Centrafricaine, et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant

Est alors intervenu Monsieur Thierry Jannot, directeur, né à Paris (France), le 7 mai 1962, demeurant à 1094 Paudex, Suisse, 7, route de Simplon, gérant de la société CELLGATE S. à r.l., ici représenté en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. al. 1^{er}** . Le capital social est fixé à EUR 1.492.500,- (un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros) représenté par quatorze mille neuf cent vingt-cinq 14.925 (quatorze mille neuf cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ dix-huit mille Euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Koltes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33107. — Reçu 14.800 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136960/211/79.

(070159263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Aal Peiteng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 22, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007136880/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09341. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pacolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 53.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007136881/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09344. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Promocom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.
R.C.S. Luxembourg B 62.687.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007136882/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09348. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Direct Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 56.936.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136895/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02534. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Librairie-Papeterie KUTTEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 26.368.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007136883/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09350. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Restaurant Szechwan Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 16, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 41.185.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007136884/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09351. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

CF-Infoconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4826 Rodange, 19, rue Marcel Knauf.
R.C.S. Luxembourg B 100.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

LUXCOMPTA Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007136885/679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09355. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Electra Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 67.348.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007136896/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02525. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Europe Commerce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 44, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 72.339.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 1018 du 31 décembre 1999, modifié par-devant le même notaire le 16 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 318 du 26 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

O. Koegel.

Référence de publication: 2007136887/4602/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05340. - Reçu 117 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070159172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Mirix Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 91.638.

—
L'an deux mille sept, le quinze novembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MIRIX FINANCES S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.638,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272, du 13 mars 2003,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 26 mai 2003, publié audit Mémorial C, numéro 732 du 10 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Monsieur Roger Luc Leclerc, administrateur de société, demeurant à F-57000 Metz (France), 21, rue des Parmentiers,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Panter, directeur de magasin, demeurant à F-57640 Olgy, 4, rue en Chemée.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Panter, gérante de société, demeurant à F-57000 Metz (France), 21, rue des Parmentiers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société de Bertrange à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

137291

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Bertrange à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 845,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Panter, C. Panter, L. Leclerc, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35675. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 20 novembre 2007.

M. Decker.

Référence de publication: 2007136907/241/56.

(070158855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Tobal Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.537.

In the year two thousand and seven, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CCD HOLDINGS, L.P., a Limited Partnership according to the laws of the State of Rhode Island, United States of America, having its registered office at 50 Kennedy Plaza, 12th floor, Providence, Rhode Island, here represented by its general Partner CCD HOLDINGS GP, LLC having its registered office at 160, Greentree Drive, Suite 101 Street, City of Dover, County of Kent, 19904, State of Delaware (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Joost Mees, private employee, with his professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That the said appearing person is the sole shareholder of TOBAL HOLDING S. à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 127.537, incorporated by deed of the undersigned notary on April 12, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of June 26, 2007 under number 1268 (the «Company»).

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to convert, with retroactive effect from the date of incorporation of the Company, the capital currency into Canadian Dollars (CAD) instead of euro unit (EUR) at the conversion rate of 1.- EUR =1.4404 CAD.

The Sole shareholder decides that the corporate capital is amounting to CAD 18,005.- divided into 500 shares of CAD 36.01 each, with retroactive effect from the Company's day of incorporation.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million three hundred and seventy-two thousand three hundred and thirty-one Canadian Dollars ninety cents (CAD 5,372,331.90) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand and five Canadian Dollars (CAD 18,005.-) to five million three hundred and ninety thousand three hundred and thirty-six Canadian Dollars ninety cents (CAD 5,390,336.90) by the issue of one hundred and forty-nine thousand one hundred and ninety (149,190) shares with a nominal par value of thirty-six Canadian Dollars one cent (CAD 36.01), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Third resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and forty-nine thousand one hundred and ninety (149,190) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash of five million three hundred and seventy-two thousand three hundred and thirty-one Canadian Dollars ninety cents (CAD 5,372,331.90).

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of five million three hundred and seventy-two thousand three hundred and thirty-one Canadian Dollars ninety cents (CAD 5,372,331.90) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the partners decide to amend the article 5 § 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5. Capital § 1.** The capital of the Company is set at CAD 5,390,336.90 (five million three hundred and ninety thousand three hundred and thirty-six Canadian Dollars ninety cents) represented by 149,690 (one hundred and forty-nine thousand six hundred and ninety) shares with a nominal value of thirty-six Canadian Dollars one cent (CAD 36.01) each».

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For registration purposes, the present capital is valued at EUR 3,726,676.- (exchange rate of July 5, 2007: 1.- CAD = 0.69368 EUR).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately forty-three thousand euros (EUR 43,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in his hereabove stated capacities, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CCD HOLDINGS, L.P., un Limited Partnership, constitué suivant la loi de l'Etat de Rhode Island, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 50 Kennedy Plaza, 12th floor, Providence, Rhode Island, ici représenté par son General Partner CCD HOLDINGS GP, LLC, avec siège social au 160, Greentree Drive, Suite 101 Street, City of Dover, County of Kent, 19904, State of Delaware (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Monsieur Joost Mees, employé privé, demeurant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est le seul et unique associé de la société TOBAL HOLDING S. à r.l., ayant son siège social établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.537, constituée par acte du notaire instrumentant le 12 avril 2007, acte publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C le 26 juin 2007, numéro 1268 (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, décide de convertir, avec effet rétroactif au jour de la constitution de la Société, la devise du capital d'euros en dollars canadiens au taux de change de 1,- EUR = 1,4404 CAD.

L'Associé Unique, décide que le capital social s'élève à CAD 18.005 divisé en 500 parts sociales de CAD 36,01 chacune, avec effet rétroactif au jour de la constitution de la Société.

Deuxième résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions trois cent soixante-douze mille trois cent trente et un dollars canadiens et quatre-vingt-dix cents (CAD 5.372.331,90) pour porter son montant actuel de dix-huit mille cinq cents dollars canadiens (CAD 18.005,-) à cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-

six dollars canadiens quatre-vingt-dix cents (CAD 5.390.336,90) par l'émission et la création de cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-dix (149.190) parts sociales nouvelles de trente-six dollars canadiens un cent (CAD 36,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer en espèces à 100% de leur valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-dix (149.190) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant total de cinq millions trois cent soixante-douze mille trois cent trente et un dollars canadiens quatre-vingt-dix cents (CAD 5.372.331,90).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinq millions trois cent soixante-douze mille trois cent trente et un dollars canadiens quatre-vingt-dix cents (CAD 5.372.331,90) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisés, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. §1.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent trente-six dollars canadiens quatre-vingt-dix cents (CAD 5.390.336,90), divisé en cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (149.690) parts sociales de trente-six dollars canadiens un cent (CAD 36,01) chacune.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à EUR 3.726.676,- (taux de change du 5 juillet 2007: 1,- CAD = 0,69368 EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ quarante-trois mille euros (EUR 43.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant représenté comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Mees, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18343. — Reçu 37.240,62 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007136931/202/127.

(070159338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Multi Asset Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 107.144.

Constituée par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 783 du 4 août 2005. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1662 du 2 septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007137075/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02819. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070158729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

RepcO 43 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.082.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs. Audrey Jarreton, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on October 23, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 43 S.A. on 25 July 2007 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 2 October, 2007, n° 2162, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 131082. The articles of association have not been amended since the Company's incorporation.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 33,000.- (thirty three thousand Euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 33,000.- (thirty three thousand Euros) represented by 2,478 A Shares and 822 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 5,000,000.- (five million euros), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated October 23, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 389,840.- pursuant to the issuance of 29,277 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 9,707 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdoms (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 389,840.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned.

VIII. The amount of EUR 389,840.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 422,840.- (four hundred twenty two thousand eight hundred forty Euros) represented by 42,284 (forty two thousand two hundred eighty four) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 31,755 (thirty one thousand seven hundred fifty five) class A shares (the «A Shares») and 10,529 (ten thousand five hundred twenty nine) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,975,935.37 (three million nine hundred seventy five thousand nine hundred thirty five euros and thirty seven cents).».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately five thousand five hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Audrey Jarretton, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 23 octobre 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 43 S.A., le 25 juillet 2007 par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 2 octobre 2007 n° 2162 et ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 131082. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la société.

II Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 33.000,- (trente trois mille euros). Le capital souscrit de la Société est fixé EUR 33.000,- (trente trois mille euros) divisé en 2.478 Actions A et 822 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 23 octobre 2007, le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 389.840,- par l'émission de 29.277 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 9.707 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 389.840,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire.

VIII. Le montant de EUR 389.840,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 422.840,- (quatre cent vingt deux mille huit cent quarante euros), représenté par 42.284 (quarante deux mille deux cent quatre vingt quatre) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 31.755 (trente et un mille sept cent cinquante cinq) actions de catégorie A (les «Actions A») et 10.529 (dix mille cinq cent vingt neuf) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.975.935,37 (trois million neuf cent soixante quinze mille neuf cent trente cinq euros et trente sept cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à cinq mille cinq cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signe: A. Jarretton, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2007, Relation GRE/2007/4866. — Reçu 3.898,40 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136934/231/113.

(070159326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Anatolie Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 50.343.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg,
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Jean-Pierre Morel, demeurant à F-92400 Courbevoie, 19, rue de Belfort,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding ANATOLIE FINANCE S.A., R.C.S. Luxembourg B n ° 50.343, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 267 du 16 juin 1995, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant procès-verbal du conseil d'administration du 12 septembre 2001.

2. Que le capital social de la société anonyme holding ANATOLIE FINANCE S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de EUR 24,80 (vingt-quatre euros et quatre-vingt cents) chacune, entièrement libérées

3. Que son mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding ANATOLIE FINANCE S.A.

4. Que par la présente, son mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que son mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding ANATOLIE FINANCE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que son mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007. Relation: LAC/2007/24109. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136947/211/49.

(070159255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

RepcO 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 126.174.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of October.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs. Audrey Jarreton, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on October 23, 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 33 S.A. on 13 March 2007 by virtue of a deed of Maître Jean SECKLER, notary *prénamed*, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated on 8 June 2007, n° 1103, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 126174. The articles of association have been amended for the last time on 30 August 2007 by virtue of a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated on 16 October 2007 n° 2312.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 328,440.- (three hundred twenty eight thousand four hundred forty Euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 328,440.- (three hundred twenty-eight thousand four hundred and forty Euros) represented by 24,682 A Shares and 8,162 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 4,212,130.34 (four million two hundred twelve thousand one hundred thirty euros and thirty four cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated October 23, 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 71,990.- pursuant to the issuance of 5,406 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 1793 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 110.464 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH 12 5HD, United Kingdoms (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 71,990.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. The amount of EUR 71,990.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 400,430.- (four hundred thousand four hundred thirty Euro) represented by 40,043 (four thousand forty three) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 30,088 (thirty thousand eighty eight) class A shares (the «A Shares») and 9,955 (nine thousand nine hundred fifty five) class B shares (the «B Shares») and together with the A shares, hereinafter the «Shares»);»;

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 4,032,191.91 (four million thirty two thousand one hundred ninety one euros and ninety one Cents).».

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand eight hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Audrey Jarreton, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 23 octobre 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 33 S.A., le 13 mars 2007 par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire prénommé, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2007 n° 1103 et ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 126174. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 30 août 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 16 octobre 2007 n° 2312.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 328.440,- (trois cent vingt huit mille quatre quarante euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 328.440,- (trois cent vingt huit mille quatre quarante euros) divisé en 24.682 Actions A et 8.162 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 4.212.130,34 (quatre million deux cent douze mille cent trente euros et trente quatre cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 23 octobre 2007 le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 71.990,- par l'émission de 5.406 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 1.793 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à.r.l. (RPIT), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110 464 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED («UBERIOR»), ayant son siège social à at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume-Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 71.990,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire.

VIII. Le montant de EUR 71.990,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 400.430,- (quatre cent mille quatre cent trente euros), représenté par 40.043 (quarante mille quarante trois) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 30.088 (trente mille quatre vingt huit) actions de catégorie A (les «Actions A») et 9.955 (neuf mille neuf cent cinquante cinq) actions de catégorie B (les «Actions B» et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 4.032.191,91 (quatre million trente deux mille cent quatre vingt onze euros et quatre vingt onze cents.)»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille huit cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Jarreton, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 novembre 2007, Relation GRE/2007/4864. — Reçu 719,90 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007136935/231/116.

(070158771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Rurik Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.076.

In the year two thousand and seven, the twenty-fifth day of July,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129076 (the Company). The Company was incorporated on 19 June 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles have been amended on 27 June 2007 by a deed of Maître Henri Hellinckx, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Meeting is chaired by John Andrew, Chief Financial Officer, residing in London (the Chairman). The Chairman appoints Marc Feider, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Bertrand Geradin, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Sole Shareholder, represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholder, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record:

I. that the sole shareholder holds all the 31,000 (thirty-one thousand) shares of EUR 1.-

(one euro) each in the share capital of the Company amounting to EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Resolution to set the term of the current directors of the Company so that it expires at the occasion of the AGM of the Company to be held in 2010.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 67,575.- (sixty-seven thousand and five hundred and seventy-five euro), in order to bring the nominal share capital from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 98,575.- (ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro), represented by 98,575 (ninety-eight thousand five hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by way of the issue of 67,575 (sixty-seven thousand five hundred and seventy-five) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

4. Subscription and payment by the sole shareholder of the share capital increase of the Company specified under item 3. above.

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,090,000.- (two million and ninety thousand euro), in order to bring the nominal share capital from its then amount of EUR 98,575.- (ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro), represented by 98,575 (ninety-eight thousand five hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 2,188,575.- (two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and seventy-five euro), represented by 2,188,575 (two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by way of the issue of 2,090,000 (two million ninety thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

6. Subscription and payment of the share capital increase of the Company specified under item 5. above.

7. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase of the Company specified under items 3. to 6. above.

8. Amendment to the share register of the Company in order to register the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg branch or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under its/ his or her sole signature register on behalf of the Company the issue of new shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register.

9. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves that the term of office of Messrs John Andrew, Charles Bray, Oleksandr Danylyuk and David Ummels as directors of the Company shall end at the close of the annual general meeting to be held in 2010.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 67,575.- (sixty-seven thousand and five hundred and seventy-five euro), in order to bring the nominal share capital from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 98,575.- (ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro), represented by 98,575 (ninety-eight thousand five hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by way of the issue of 67,575 (sixty-seven thousand five hundred and seventy-five) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Fourth resolution

The Meeting resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved under the third resolution above as follows:

Subscription - Payment

ASTIN CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, an English company with registered office at 29, Gloucester Place London W1U 8HX, United Kingdom, registered under the number 04320857, represented by Marc Feider, prenamed, by virtue of a proxy given in London on July 24, 2007, which proxy shall stay affixed to the present deed,

declares that it is entitled to such shares under item 14.7 (page 89) of the private placement memorandum and it declares (i) to subscribe for the 67,575 (sixty-seven thousand five hundred and seventy-five) issued common shares of the Company having a par value of 1.- EUR (one euro) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 67,575.- (sixty-seven thousand five hundred and seventy-five euro).

The aggregate amount of EUR 67,575.- (sixty-seven thousand five hundred and seventy-five euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, by means of a blocking certificate issued by ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG on 25 July 2007.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,090,000.- (two million and ninety thousand euro), in order to bring the nominal share capital from its then amount of EUR 98,575.- (ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro), represented by 98,575 (ninety-eight thousand five hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, to an amount of EUR 2,188,575.- (two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and seventy-five euro), represented by 2,188,575 (two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by way of the issue of 2,090,000 (two million ninety thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Sixth resolution

The Meeting resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved under the fifth resolution above as follows:

Subscription - Payment

ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG, an Austrian company with registered office at Graben 21, 1010 Vienna, Austria, represented by Marc Feider, prenamed, by virtue of a proxy, given in Vienna on July 25, 2007, which proxy after having been signed ne varietur by the all the parties and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with registration authorities,

declares (i) to subscribe for the 2,090,000 (two million ninety thousand) issued common shares of the Company having a par value of 1.- EUR (one euro) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in a nominal amount of EUR 2,090,000.- (two million ninety thousand euro) and a premium amount of EUR 18,742,425.- (eighteen million seven hundred and forty-two thousand four hundred and twenty-five euro).

The aggregate amount of EUR 2,090,000.- (two million ninety thousand euro) plus the premium amount of EUR 18,742,425.- (eighteen million seven hundred and forty-two thousand four hundred and twenty-five euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this

expressly, by means of a blocking certificate issued by ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG on 25 July 2007.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«5.1 The issued share capital of the Company is set at EUR 2,188,575.- (two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and seventy-five euro), represented by 2,188,575 (two million one hundred and eighty-eight thousand five hundred and seventy-five) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.»

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg branch or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under its/ his or her sole signature register on behalf of the Company the issue of new shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register.

Ninth resolution

The Meeting resolves that the authority granted to the board of directors on 27 June 2007 to increase the authorised share capital of the Company includes the authority to issue shares to the current directors of the Manager of the Company being RURIK REAL ESTATE INVESTMENT LIMITED under those conditions set out in the private placement memorandum dated 26 June 2007 (the «Private Placement Memorandum») page 67 under item. 7.1.5 and any additional terms and conditions set out by the board of directors of the Company provided that such terms and conditions shall be consistent with the conditions set out in the Private Placement Memorandum.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 216,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date named at beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de RURIK REAL ESTATE INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129076 (la Société). La Société a été constituée le 19 juin 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société ont été modifiés le 27 juin 2007 par un acte de Maître Henri Hellinckx, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Assemblée est présidée par John Andrew, Chief Financial Officer, demeurant à Londres (le Président). Le président désigne Marc Feider, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Bertrand Geradin, avocat, demeurant à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

L'actionnaire unique représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient figurent sur une liste de présences qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

La procuration de l'actionnaire unique, représenté à la présente assemblée, restera annexée au présent acte et sera signée par tous les comparants et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. que l'actionnaire unique détient toutes les 31.000 (trente et une mille) actions de EUR 1,- (un euro) chacune dans le capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000,- (trente et un mille euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit;

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision de nommer les administrateurs de la Société jusqu'à l'AGA devant se tenir en 2010.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 67.575,- (soixante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros), de sorte que le capital nominal actuel d'un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, sera porté à EUR 98.575,- (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros), représenté par 98.575 (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro) chacune, par l'émission de 67.575 (soixante-sept mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

4. Souscription et paiement par l'Associé Unique de l'augmentation de capital de la Société telle que spécifiée dans le point 3. ci-dessus.

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.090.000,- (deux millions quatre-vingt-dix mille euros), de sorte que le capital nominal actuel d'un montant de EUR 98.575,- (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros), représenté par 98.575 (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro) chacune, sera porté à EUR 2.188.575,- (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze euros), représenté par 2.188.575 (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro) chacune, par l'émission de 2.090.000 (deux millions quatre-vingt-dix mille) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

6. Souscription et paiement de l'augmentation de capital de la Société telle que spécifiée dans le point 5. ci-dessus.

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de sorte à y refléter l'augmentation de capital décidée sous les points 3. à 6. ci-dessus.

8. Modification du registre des actions de la Société de façon à y faire figurer les changements ci-dessus décidés, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg branch ou à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, d'enregistrer sous sa seule signature et au nom de la Société, l'émission des nouvelles actions de la Société dans le registre des actions de la Société et de signer ledit registre.

9. Divers.

III. L'Actionnaire unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique de la Société représentée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que les mandats de Messieurs John Andrew, Charles Bray, Oleksandr Danylyuk et David Ummels comme administrateurs de la Société prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2010.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 67.575,- (soixante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros), de sorte que le capital nominal actuel d'un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, sera porté à EUR 98.575,- (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros), représenté par 98.575 (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,- (1 euro) chacune, par l'émission de 67.575 (soixante-sept mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement du capital social de la manière suivante:

Souscription et libération

ASTIN CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, une société de droit anglais avec siège social 29, Gloucester Place, London W1U 8HX Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 04320857, représentée par Marc Feider, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 24 juillet 2007, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

déclare qu'elle a droit à ces actions en conformité avec le point 14.7 (page 89) du memorandum de placement privé et déclare (i) souscrire les 67.575 (soixante-sept mille cinq cent soixante-quinze) actions de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et (ii) de les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant total de EUR 67.575,- (soixante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros).

Un montant total de EUR 67.575,- (soixante-sept mille cinq cent soixante-quinze euros) est à l'entière et libre disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément, par un certificat de blocage émis par la banque ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG en date du 25 juillet 2007.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.090.000,- (deux millions quatre-vingt-dix mille euros), de sorte que le capital nominal actuel d'un montant de EUR 98.575,- (quatre-vingt-dix-huit mille

cinq cent soixante-quinze euros), représenté par 98.575 (quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,-(1 euro) chacune, sera porté à EUR 2.188.575,- (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze euros), représenté par 2.188.575 (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze) actions ayant une valeur nominale de EUR 1,-(1 euro) chacune, par l'émission de 2.090.000 (deux millions quatre-vingt-dix mille) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement du capital social de la manière suivante:

Souscription et Libération

ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG, une société de droit autrichien avec siège social Graben 21, 1010 Vienne, Autriche, représentée par Marc Feider, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vienne, le 25 juillet 2007, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

déclare (i) souscrire les 2.090.000 (deux millions quatre-vingt-dix mille) actions de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, et (ii) de les libérer entièrement par une contribution en espèce d'un montant nominal de EUR 2.090.000,- (deux millions quatre-vingt-dix mille euros) et d'une prime d'émission de EUR 18.742.425,- (dix-huit millions sept cent quarante-deux mille quatre cent vingt-cinq euros).

Un montant total de EUR 2.090.000,- (deux millions quatre-vingt-dix mille euros) plus une prime d'émission de EUR 18.742.425,- (dix-huit millions sept cent quarante-deux mille quatre cent vingt-cinq euros) est à l'entière et libre disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément, par un certificat de blocage émis par la banque ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG en date du 25 juillet 2007.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital reprise ci-dessus de façon à ce que cet article ait la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme de EUR 2.188.575,- (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze euros) représenté par 2.188.575 (deux millions cent quatre-vingt-huit mille cinq cent soixante-quinze) actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Luxembourg branch ou à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, d'enregistrer sous sa seule signature et au nom de la Société l'émission des nouvelles actions de la Société dans le registre des actions de la Société et de signer ledit registre.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide que le pouvoir donné au conseil d'administration en date du 27 juin 2007 d'augmenter le capital autorisé de la Société comprend le pouvoir d'émettre des actions aux administrateurs actuels du Gérant de la Société, c'est à dire RURIK REAL ESTATE INVESTMENT LIMITED sous réserve des conditions apparaissant dans le mémorandum de placement privé daté du 26 juin 2007 (le «Mémorandum de Placement Privé») page 67 numéro 7.1.5 et toutes autres conditions à déterminer par le conseil d'administration étant entendu que ces conditions devront être en accord avec les conditions reprises dans le Mémorandum de Placement Privé.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 216.000,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Andrew, M. Feider, B. Geradin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21114. — Reçu 209.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007136937/212/274.

(070159350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Zegga Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.051.

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ZEGGA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.051, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 106 du 1^{er} février 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée et enregistrée avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. Cerasi, H. Janssen, K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34326. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136948/211/55.

(070159276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

**Macquarie CountryWide Alt-Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Tolosa Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.511.

In the year two thousand seven, on the nineteenth of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of TOLOSA HOLDING S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, hereafter referred to as «the Company», R.C.S. Luxembourg section B number 125.511, incorporated by a deed enacted on March 15, 2007, by Mr Paul Bettingen, notary public residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 981 of 25 May 2007.

The meeting is presided by Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

These two individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the shareholder and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- According to the attendance list, the sole shareholder representing the full amount of the corporate capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro), to the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euro) represented by the existing shares and by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, each having the same rights and obligations than the existing shares, subject to payment of an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty seven thousand five hundred euro).

2.- Subscription and payment of all the additional shares, by the contribution in kind of a claim (hereafter referred as the «Claim») held by TOYA HOLDING Sàrl a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (hereafter referred to as TOYA) towards the Company.

3.- Amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase.

4.- Change of the corporate name of the Company.

5.- Amendment of the article 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect the planned change of the name of the Company.

6.- Amendment of article 17 of Articles of Incorporation in order to amend the interim dividend clause.

7.- Other business.

The meeting of the sole shareholder having approved the statements of the chairman, and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued corporate capital by an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty seven thousand five hundred euro), so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to EUR 200,000.- (two hundred thousand euro) by the issue of 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, each having the same rights and obligations than the existing shares to be subscribed on payment of an amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the Claim.

137306

Second resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mr Emmanuel Réveillaud, prenamed, acting in his capacity as duly appointed special attorney of TOYA, who declared to subscribe the 7,500 (seven thousand five hundred) additional shares and to pay them up as well as the amount of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro) by the contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

The contribution in kind consisting in the full and complete ownership of the Claim amounting to EUR 187.500 (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Company's financial statements and a valuation report issued by TOYA attesting the current amount and existence of the Claim, its ownership, and its true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declares in the name and on behalf of TOYA, the contributor, that:

- TOYA is the sole full owner of the Claim and possessing the power to dispose of such claim, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to it;
- the transfer of the Claim is effective today without qualification and the Contribution Agreement has been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party;
- the Claim consists currently of EUR 187,500.- (one hundred eighty-seven thousand five hundred euro) owned by TOYA.

Board of Manager's intervention

Thereupon intervened Mr Emmanuel Réveillaud, prenamed, duly appointed special attorney of the Company, presenting the minutes of the board of managers of the same having approved the valuation described here-above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 7,500 (seven thousand five hundred) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Thereupon, the sole shareholder resolves accepting the said subscription and payment and to issue and allot 7.500 (seven thousand five hundred) new fully paid-up shares to TOYA.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders' meeting decides to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) represented by 8.000 (eight thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Fourth resolution

The sole member decides to change the corporate name of the Company in MACQUARIE CountryWide ALT-CHEMNITZ Sàrl.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the change of the name of the Company being carried out, the shareholders' meeting decides to amend article 1 of the Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name MACQUARIE CountryWide ALT-CHEMNITZ Sàrl (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18, 1933 and of December 28,1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».»

Sixth resolution

The members' meeting decides to amend article 17 of the Articles of Incorporation in order to change the contents of the interim dividend clause as follows:

«17. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,

2. These accounts show a profit including profits carried forward sufficient to pay the foreseen interim dividend,

3. The decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of the partners. The general meeting of the partners may also authorise, in advance, one or several managers to decide on the distribution of such interim dividend.

Such prior authorisation may be given for one or several distributions at the sole discretion of the general meeting of the partners, occurring monthly, quarterly or at the free discretion of the manager,

4. The payment is made once the corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the corporation are not threatened.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about four thousand five hundred Euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée TOLOSA HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ci après dénommée «la Société», inscrite au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 125.511, constituée suivant acte reçu le 15 mars 2007, par maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 981 du 25 mai 2007.

L'assemblée est présidée par Emmanuel Réveillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces deux personnes forment le bureau de l'assemblée.

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire dûment autorisé de l'associé unique et par les membres du bureau et le notaire sera annexée au présent procès-verbal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Conformément à la liste de présence, l'associé unique représentant l'intégralité du montant du capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est présent ou valablement représenté à l'assemblée. L'assemblée peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les sujets portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu convocation préalable.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation dû capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), à un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) représenté par les parts existantes et par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes moyennant paiement d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

2.- Souscription et libération de toutes les parts nouvelles par l'apport en nature d'une créance (ci-après désignée sous le nom de «Créance») détenue par TOYA HOLDING S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège à L-1855, 46A, avenue J.F. Kennedy (ci-après désignée sous le nom de TOYA) envers la Société.

3.- Modification de la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social prévue.

4.- Changement du nom de la Société.

5.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour refléter le changement de nom de la Société prévu.

6.- Modification de l'article 17 des statuts pour modifier la clause de dividende intérimaire.

7.- Divers.

L'assemblée de l'associé unique ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis à concurrence d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) par l'émission de 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, disposant chacune des mêmes droits et obligations que les parts existantes à souscrire moyennant paiement d'un montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) le montant total devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en la Créance.

Deuxième résolution

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes Monsieur Emmanuel Réveillaud, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial de TOYA dûment désigné, qui a déclaré souscrire les 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles et les libérer ainsi que le montant de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par l'apport en nature ci-après décrit:

Description de la contribution

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété de la Créance s'élevant à EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire soussigné par la copie des bilans de la Société et un rapport d'évaluation émis par TOYA attestant du montant actuel et l'existence de la Créance, de son appartenance et de sa valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Le comparant déclare au nom et pour le compte de TOYA, l'apporteur que:

- TOYA est le seul plein propriétaire de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu duquel une personne pourrait avoir le droit d'acquérir la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans réserve et la convention d'apport a été déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg, aux fins d'effectuer le transfert de propriété et de le rendre effectif partout et vis-à-vis des tiers;
- la Créance se compose actuellement de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros), appartenant à TOYA.

Intervention du conseil de gérance

Est alors intervenu Monsieur Emmanuel Réveillaud, prénommé, en sa qualité de mandataire spécial de la Société dûment désigné, en présentant les minutes du conseil de gérance de celle-ci ayant approuvé l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de l'apport, la Société émettra 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

L'associé unique décide alors d'accepter lesdites souscription et libération, et d'émettre et allouer 7.500 (sept mille cinq cents) parts nouvelles entièrement libérées à TOYA.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 200.000,- (deux cent mille euros), représenté par 8.000 (huit mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en MACQUARIE CountryWide ALT-CHEMNITZ Sarl.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, le changement du nom de la Société étant réalisé, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination MACQUARIE CountryWide ALT-CHEMNITZ Sàrl, (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour changer le contenu de la clause de dividende intérimaire comme suit:

« **Art. 17.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, sous les conditions cumulatives suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes montrent un bénéfice comprenant des bénéfices reportés suffisants pour payer le dividende intérimaire prévu,
3. La décision de payer le dividende intérimaire est prise par l'assemblée générale. L'assemblée générale peut aussi autoriser, à l'avance, un ou plusieurs gérants de décider de la distribution de ces dividendes intérimaires. Une telle autorisation préalable peut être donnée pour une ou plusieurs distributions à la discrétion de l'assemblée générale, se tenant mensuellement, trimestriellement ou à la libre discrétion du gérant,
4. Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ quatre mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant eu lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leurs prénom, nom, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte en original.

Signé: E. Réveillaud, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007. Relation LAC/2007/32383. — Reçu 1.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136951/211/248.

(070159145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Sky Queen AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 133.467.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünfundzwanzigsten Oktober.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg);

Ist erschienen:

LCG Services S.A., mit Sitz in Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

hier vertreten durch Wolfram Otto Voegelé, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 31. März 2003.

Vorbenannte Komparentin ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SKY QUEEN AG gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde oder durch die alleinige Unterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden oder durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Donnerstag des Monats Mai jeden Jahres um 12.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend sieben tausend sieben hundertfünfzig (7.750,-) Euro. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von sieben tausend sieben hundert fünfzig (7.750,-) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird. Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert (1.500,- €) Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Fabrice Becquer, Kaufmann, wohnhaft zu L-1251 Luxemburg, 23, avenue du Bois.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth October.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

LCG SERVICES S.A., having its registered office in Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, with full power to act in his name on his behalf;

by virtue of a proxy given 31st March, 2003.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title SKY QUEEN AG

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand (31,000.- €) euro represented by three hundred ten (310) shares with a par value of hundred (100.- €) euro each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors or by the sole signature of the president of the board of directors or by the signature of the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the third Thursday of the month of May at 12 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of twenty five per cent (25%), and therefore the amount of seven thousand seven hundred fifty (7,750.- €) euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary. The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand five hundred (1,500.- €) euro.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

- Fabrice Becquer, merchant, residing in L-1251 Luxembourg, 23, avenue du Bois.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2012.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signed: W. O. Voegele, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 2 novembre 2007, Relation: REM/2007/1763. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007137025/218/225.

(070159014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.219.

In the year two thousand and seven on the nineteenth of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, registered on the Records of the Island of Guernsey under number 46853,

here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in September 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l. (the «Company») with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.219, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 15, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n^o 1431, of July 12, 2007, which bylaws have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 21, 2007, not yet published.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-one thousand seven hundred British Pounds (£ 21,700.-) divided into one hundred (217) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of two thousand eight hundred British Pounds (£ 2,800.-) to raise it from its present amount of ten thousand seven hundred British Pounds (£ 21,700.-) to twenty-four thousand five hundred British Pounds (£ 24,500.-) by creation and issue of twenty-eight (28) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each (the «New Shares»).

Subscription - Payment

The sole shareholder, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 Limited, prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of two thousand eight hundred British Pounds (GBP 2,800.-) together with a share premium in the amount of one hundred fifty-four British Pounds (£ 154.-), and fully pays them up by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the amount of two thousand eight hundred eighty-two British Pounds (£ 2,882.-) documented by a loan agreement, dated September 13, 2007, whereby MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 Limited lent the principal amount of two thousand eight hundred eighty-two British Pounds (£ 2,882.-) to the Company and in the partial conversion of a receivable held towards the Company in the amount of seventy-two British Pounds (£ 72.-) documented by a loan agreement date September 13, 2007, whereby MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED lent the principal amount of two hundred forty-four thousand nine hundred seventy-two British Pounds (£ 244,972.-) to the Company (together the «Loan Agreements»).

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Agreements.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at twenty-four thousand five hundred British Pounds (£ 24,500.-) represented by two hundred forty-five (245) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED, une company limited by shares de droit de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, enregistrée auprès des Records of the Islands of Gernsey sous le numéro 46853,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en septembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.219, et constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431, en date du 12 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par le notaire instrumentant par acte reçu en date du 21 août 2007, non encore publié.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt et un mille sept cents Livres Sterling (£ 21.700,-) divisé en deux cent dix-sept (217) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille huit cents Livres Sterling (£ 2.800,-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un mille sept cents Livres Sterling (£ 21.700,-) à vingt-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£ 24.500,-) par la création et l'émission de vingt-huit (28) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»).

Souscription - Libération

L'associé unique, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED, susnommé, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de deux mille huit cents Livres Sterling (£ 2.800,-) avec une prime d'émission d'un montant de cent cinquante-quatre Livres Sterling (£ 154,-), et les libère intégralement par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue sur la Société d'un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (£ 2.882,-) documenté par un contrat de prêt en date du 13 septembre 2007, en vertu duquel MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED a accordé un prêt à la Société pour un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-deux Livres Sterling (£ 2.882,-) et en la conversion partielle pour un montant de soixante-douze Livres Sterling (£ 72,-) d'une créance détenue sur la Société d'un montant total de deux cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-douze Livres Sterling (£ 244.972,-) documenté par un contrat de prêt en date du 13 septembre 2007, en vertu duquel MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED a accordé un prêt à la Société pour un montant de deux cent quarante-quatre mille neuf cent soixante-douze Livres Sterling (£ 244.972,-) (ensemble les «Contrats de Prêt»)

Preuve de l'existence et de la valeur de ces créances a été donnée au notaire instrumentant par une copie des Contrats de Prêt.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille cinq cents Livres Sterling (£ 24.500,-) représenté par deux cent quarante-cinq (245) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation LAC/2007/32391. — Reçu 42,36 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136956/211/119.

(070159215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Macquarie Storage Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 31.900,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.357.

In the year two thousand and seven on the nineteenth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.227,

here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in October 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of MACQUARIE STORAGE LUXCO 1 S.à r.l. (the «Company») with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.357, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1476, of July 17, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at ten thousand British Pounds (£ 10,000.-) divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of twenty-one thousand nine hundred British Pounds (£ 21,900.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (£ 10,000.-) to thirty-one thousand nine hundred British Pounds (£ 31,900.-) by creation and issue of two hundred nineteen (219) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each (the «New Shares»).

Subscription - Payment

The sole shareholder, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of twenty-one thousand nine hundred British Pounds (£ 21,900.-) together with a share premium in the amount of four British Pounds and fifty cents (£ 4.50), and fully pays them up by contribution in kind in the total amount of twenty-one thousand nine hundred four British Pounds and fifty cents (£ 21,904.50) consisting in the conversion of a portion in the same amount of an interest free loan granted by MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l. to the Company evidenced in an interest free loan agreement dated October 10th, 2007.

Proof of the value of the contribution in the amount of twenty-one thousand nine hundred four British Pounds and fifty cents (£ 21,904.50) has been given to the notary by providing him with a copy of the above-mentioned interest free loan agreement.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand nine hundred British Pounds (£ 31,900.-) represented by three hundred nineteen (319) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre 2007.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu du droit du Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.227,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MACQUARIE STORAGE LUXCO 1 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.357, et constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1476, en date du 17 juillet 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (£ 10.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt et un mille neuf cents Livres Sterling (£ 21.900,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (£ 10.000,-) à trente et un mille neuf cents Livres Sterling (£ 31.900,-) par la création et l'émission de deux cent dix-neuf (219) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»).

Souscription - Libération

L'associé unique, MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l., susnommé, souscrit la totalité des Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale totale de vingt et un mille neuf cents Livres Sterling (£ 21.900,-) avec une prime d'émission d'un montant de quatre Livres Sterling et cinquante pence (£ 4,50), et les libère intégralement par apport en nature d'un montant total de vingt et un mille neuf cent quatre Livres Sterling cinquante pence (£ 21.904,50).

Un montant de vingt et un mille neuf cent quatre Livres Sterling cinquante pence (£ 21.904,50) a été intégralement libéré par apport en nature consistant en la conversion pour un même montant d'un prêt ne portant pas intérêt consenti par par MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l. à la Société et documenté par un contrat de prêt sans intérêt signé le 10 octobre 2007.

La preuve de la valeur de l'apport en nature d'un montant de vingt et un mille neuf cent quatre Livres Sterling cinquante pence (£ 21.904,50) a été apportée au notaire par la remise d'une copie du contrat de prêt sans intérêt susmentionné.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille neuf cents Livres Sterling (£ 31.900,-) représenté par trois cent dix-neuf (319) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation LAC/2007/32393. — Reçu 314,13 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136954/211/109.

(070159206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.300,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.227.

In the year two thousand and seven on the nineteenth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 LIMITED, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, registered on the Records of the Island of Guernsey under number 46854,

here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in October 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (the «Company») with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.227, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1424, of July 11, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at ten thousand British Pounds (£ 10,000.-) divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of three thousand three hundred British Pounds (£ 3,300.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (£ 10,000.-) to thirteen thousand three hundred British Pounds (£ 13,300.-) by creation and issue of thirty-three (33) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each (the «New Shares»).

Subscription - Payment

The sole shareholder, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 Limited, prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of three thousand three hundred British Pounds (£ 3,300.-) together with a share premium in the amount of four British Pounds and fifty pence (£ 4.50), and fully pays them up by contribution in kind in the total amount of three thousand three hundred four British Pounds and fifty cents (£ 3,304.50) consisting in the conversion of a portion in the same amount of an interest free loan granted by MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 LIMITED to the Company evidenced in an interest free loan agreement dated October 10th, 2007.

Proof of the value of the contribution in the amount of three thousand three hundred four British Pounds and fifty cents (£ 3,304.50) has been given to the notary by providing him with a copy of the above-mentioned interest free loan agreement.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at thirteen thousand three hundred British Pounds (£ 13,300.-) represented by one hundred thirty-three (133) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (£ 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 19 octobre 2007.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 LIMITED, une company limited by shares constituée et existante en vertu du droit de l'île de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, enregistrée auprès des Records of the Island of Gernsey sous le numéro 46854,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle L-1450 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en octobre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.227, et constituée par acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1424, en date du 11 juillet 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (£ 10.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois mille trois cents Livres Sterling (£ 3.300,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (£ 10.000,-) à treize mille trois cents Livres Sterling (£ 13.300,-) par la création et l'émission de trente-trois (33) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»).

Souscription - Libération

L'associé unique, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 LIMITED, susnommé, souscrit toutes les Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur nominale totale de trois mille trois cents Livres Sterling (£ 3.300,-) avec une prime d'émission d'un montant de quatre Livres Sterling cinquante pence (£ 4,50), et les libère intégralement par apport en nature consistant en la conversion pour un même montant d'un prêt ne portant pas intérêt consenti par MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 2 LIMITED à la Société et documenté par un contrat de prêt sans intérêt signé le 10 octobre 2007.

La preuve de la valeur de l'apport en nature de trois mille trois cent quatre Livres Sterling cinquante pence (£ 3.304,50) a été apportée au notaire par la remise d'une copie du contrat de prêt sans intérêt susmentionné.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille trois cents Livres Sterling (£ 13.300,-) représenté par cent trente-trois (133) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation LAC/2007/32392. — Reçu 47,39 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136957/211/107.

(070159211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

MX International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.384.

In the year two thousand seven, on the fifth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MX INTERNATIONAL S.A R.L., (here after the «Company»), a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, incorporated by deed enacted on April 26, 2006 and which has been amended by deed enacted on June 21, 2006, RCS Luxembourg number B 116 384.

The meeting is opened at 10 o'clock am, with Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sévrine Silvestro, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 18.000 (eighteen thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 232,625.- EUR (two hundred thirty two thousand six hundred twenty five euros) so as to raise it from its present amount of 450,000.- EUR (four hundred fifty thousand euros) to 682,625.- EUR (six hundred eighty two thousand six hundred twenty five euros) by the issue of 9,305 (nine thousand three hundred five) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty five euros) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2. Subsequent amendment of article 8.1 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 232,625.-EUR (two hundred thirty two thousand six hundred twenty five euros) so as to raise it from its present amount of 450,000.- EUR (four hundred fifty thousand euros) to 682,625.- EUR (six hundred eighty two thousand six hundred twenty five euros) by the issue of 9,305 (nine thousand three hundred five) new shares having a par value of 25.- EUR (twenty five euros), by contribution in cash.

The shareholders, having partially surrendered their preferential subscription right, unanimously resolve to accept the subscription of the new shares by:

	Shares
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	2,312
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	2,792
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	2,552
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	1,649
Total of the shares	9,305

Intervention - Subscription - Payment

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV,

represented by INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED acting in its capacity as General Partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP, acting in its capacity as General Partner of INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, whose registered office is situated at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Here represented by Catherine Desso, prenamed, declared to subscribe to the 9,305 (nine thousand three hundred five) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	Shares	Capital EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	2,312	57,800.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	2,792	69,800.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	2,552	63,800.-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	1,649	41,225.-
Total	9,305	232,625.-

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 232,625.- EUR (two hundred thirty two thousand six hundred twenty five euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend article 8.1 of the articles of association in order to give it the following content:

« Art. 8.

8.1 The Company's capital is set at 682,625.- EUR (six hundred eighty two thousand six hundred twenty five euros), represented by 27,305 (twenty seven thousand three hundred five) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.30 o'clock am.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MX INTERNATIONAL S.A R.L., ayant son siège social à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 avril 2007, RCS Luxembourg B 116 384 et ayant été modifié suivant acte reçu le 21 juin 2007.

La séance est ouverte à 10 heures à Luxembourg et présidée par Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 18.000 (dix huit mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 232.625,- EUR (deux cent trente deux mille six cent vingt cinq euros), pour le porter de son montant actuel de 450.000,-EUR (quatre cent cinquante mille euros) à 682.625,- EUR (six cent quatre vingt deux mille six cent vingt cinq euros) par l'émission de 9.305 (neuf mille trois cent cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2.- Modification subséquente de l'article 8.1 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 232.625,- EUR (deux cent trente deux mille six cent vingt cinq euros), pour le porter de son montant actuel de 450.000,- EUR (quatre cent cinquante mille euros) à 682.625,- EUR (six cent quatre vingt deux mille six cent vingt cinq euros) par l'émission de 9.305 (neuf mille trois cent cinq) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

Après avoir pris acte du fait que les autres actionnaires existants ont partiellement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 9.305 (neuf mille trois cent cinq) nouvelles parts sociales:

	Parts sociales
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	2.312
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	2.792
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	2.552
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	<u>1.649</u>
Total des parts sociales	9.305

Intervention - Souscription - Paiement

INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III,
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV,

représentés par INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED agissant en sa qualité de «general partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP, agissant en sa qualité de «general partner» de INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIPS I-IV, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Représentés ci-après par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé,

ont déclaré souscrire 9.305 (neuf mille trois cent cinq) nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

	Parts sociales	Capital EUR
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP I	2.312	57.800,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP II	2.792	69.800,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP III	2.552	63.800,-
INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED PARTNERSHIP IV	<u>1.649</u>	<u>41.225,-</u>
Total	9.305	232.625,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 232.625,- EUR (deux cent trente deux mille six cent vingt cinq euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1. Le capital social est fixé à 682.625,- EUR (six cent quatre vingt deux mille six cent vingt cinq euros) représenté par 27.305 (vingt sept mille trois cent cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Dessoy, S. Silvestro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, Relation: LAC/2007/34332. — Reçu 2.326,25 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136965/211/160.

(070159320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Schenck Process S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.391.

In the year two thousand seven, on the thirty-first of October, at 2.55 p.m..

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Luxembourg.

There appeared

ROWAN NOMINEES LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1, Canada Square, London E14 5AL, United Kingdom,

Here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 31 of October 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SCHENCK PROCESS S.A., a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 26 October 2005, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 112.391, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») on 2 March 2006. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 31, 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator of the Company, ALTER DOMUS, a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 65.509.

Third resolution

The Sole Shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day and time mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un octobre, à 14.55 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Luxembourg.

A comparu

ROWAN NOMINEES LIMITED, une limited liability company Constituée selon le droit du Royaume Uni, ayant son siège social au 1, Canada Square, London E14 5AL, Royaume Uni.

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 31 octobre 2007.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de SCHENCK PROCESS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié en date du 26 octobre 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.391, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 2 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur, ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.509.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en nature selon sa volonté. Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date et l'heure donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 novembre 2007, Relation: EAC/2007/13964. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007137694/239/99.

(070159919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Repco 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 126.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007136970/231/14.

(070158780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

BE Investco Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.259.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of October,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of BE INVESTCO LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of Euro 27,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 112 259 and incorporated pursuant to a deed of Luxembourg Notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 7 Octobre 2005 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Memorial C») under number 467 dated 3 March 2006 (the «Company»);

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended for the last time by notarial deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 15 May 2006 and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1646 dated 31 August 2006.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, who appoints as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Hubert Janssen, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the 250 Ordinary Shares and 300 Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The sole shareholder declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the redemption of all Class D Preferred Shares at a redemption price as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 100 Class D Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company and approval of the distribution by the Company of the redemption price relating to class D shares.

2. Consequential amendment of articles eight and ten of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class D Preferred Shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

3. Approval of the allocation of a portion of the legal reserve into a distributable reserve.

After approval of the foregoing, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The sole shareholder approved the repurchase of all Class D Preferred shares at the repurchase price determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class D Preferred shares.

The sole shareholder thus resolved to cancel the 100 Class D Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand euro (€ 5,000.-) so that the issued share capital is consequentially to the present reduction set at twenty two thousand five hundred Euro (€ 22,500.-).

The sole shareholder approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class D Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class D shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Second resolution

The sole shareholder decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organise the payment of the redemption price to the shareholders of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 8 and 10 of the Articles of association of the Company so as to delete all references to class D shares. Article 8 now shall read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at twenty two thousand five hundred Euro (€ 22,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), and one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), and together with the Class A Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of four hundred fifty (450) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.»

Fourth resolution

The sole shareholder approved to reduce the legal reserve by an amount of five hundred Euro (€ 500.-) and to allocate it to a distributable reserve.

The sole shareholder approved the distribution of the distributable reserve for an amount of five hundred euro (€ 500.-).

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BE INVESTCO LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de 27,500 Euro, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 259 et constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 7 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 467 du 3 mars 2006, page 22372 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ayant été modifiés pour la dernière fois par acte notarial du notaire Joseph Elvinger le 15 mai 2006 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1646 du 31 août 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, désignant comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, susnommé.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) et trois cent (300) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour:

1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe D à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 100 parts sociales préférentielles de Classe D et à la réduction du capital social de la Société.

2) Modification des articles huit et dix des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe D et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique approuve le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe D à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entière de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe D.

L'associé unique décide ainsi d'annuler les 100 parts sociales préférentielles de Classe D et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq mille Euro (€ 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel à vingt-deux mille cinq cent Euro (€ 22.500,-).

L'associé unique approuve la distribution par la Société du prix de rachat liés aux parts sociales préférentielles de Classe D en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe D en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

L'associé unique octroie tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil d'administration devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 et 10 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe D. L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est de vingt-deux mille cinq cents euros (€ 22.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A») et cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, «les Parts Sociales Préférentielles»), étant un total de quatre cent cinquante (450) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.»

Quatrième résolution

L'associé unique approuve la réduction de la réserve légale d'un montant de cinq cent Euro (€ 500,-) et approuve son affectation à un poste de réserve distribuable.

L'associé unique approuve la distribution de la réserve distribuable pour un montant de cinq cent Euro (€ 500,-).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établie en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33113. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007136966/211/159.

(070159331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

RepcO 43 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007136971/231/14.

(070159327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

RepcO 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007136972/231/14.

(070159330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Tobal Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007137005/202/12.

(070159339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.

New Media Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 118.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 novembre 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007137006/201/12.

(070159308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2007.
